

29^E RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ITIE
BRAZZAVILLE, 14-15 AVRIL 2015

Procès-verbal

Secrétariat international de l'ITIE

le 27 avril 2015

Sommaire

29-0 Bienvenue et adoption de l'ordre du jour.....	3
29-1 Session de réflexion du Conseil d'administration	3
29-2 Rapport du chef du Secrétariat	7
29-3 Rapport du Comité de Mise en œuvre	11
29-4 Rapport du Fonds fiduciaire multidonateurs de la Banque mondiale	15
29-5 Rapport du Comité de Validation.....	16
29-6 Rapport du Comité de Candidature et de Sensibilisation	22
29-7 Rapport du Comité de Gouvernance.....	22
29-8 Rapport du Comité des Finances.....	25
29-9 Rapport du Comité d'Audit	26
29-10 2015 Réunions du Conseil d'administration et Conférence mondiale.....	26
Questions diverses.....	27
29-11 Rapport du Comité de Nomination	27
Liste des participants.....	29
Annexe A : Décisions du Conseil d'administration sur le statut de pays et les demandes de prorogation	34
<i>Décision du Conseil d'administration sur l'Azerbaïdjan</i>	34
<i>Décision du Conseil d'administration à propos de l'Afghanistan</i>	36
<i>Décision du Conseil d'administration sur le Libéria</i>	36
<i>Décision du Conseil d'administration sur le Tadjikistan</i>	36

PROCÈS-VERBAL DE LA 29^E RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ITIE

Brazzaville, les 14 et 15 avril 2015

29-0 Bienvenue et adoption de l'ordre du jour

La Présidente ouvre la réunion en souhaitant la bienvenue aux membres présents à Brazzaville, et remercie Michel Okoko au nom du Conseil d'administration. Elle fait mention des excuses reçues de la part de Pekka Hukka et de David Diamond, membres du Conseil d'administration, ainsi que de Seth Terkper, Alan Knight, Fabby Tumiwa, Carine Smith Ihenacho et Ian Wood, suppléants. La participation aux travaux de la rencontre depuis l'étranger se fait par Skype, Dominic Emery et Daniel Kauffmann en assurant le pilotage.

Marinke van Riet souhaite savoir si le pays d'accueil sera invité à fournir des commentaires sur la poursuite de sa mise en œuvre, conformément à la pratique courante. Michel Okoko fait remarquer qu'une table ronde sur l'ITIE est prévue pour le lendemain et qu'elle sera ouverte aux observateurs. L'ordre du jour est adopté. La Présidente invite les observateurs à quitter la salle avant que ne soit menée une discussion sur le document du Conseil d'administration 29-1 « *l'ITIE dans les 3 à 5 prochaines années : les enjeux à considérer* ».

29-1 Session de réflexion du Conseil d'administration

La Présidente remercie le Secrétariat d'avoir rédigé le document et rappelle aux membres du Conseil d'administration que le but de cette discussion est d'explorer les défis et les opportunités qui se dégagent de la mise en œuvre de la Norme.

Jonas Moberg présente le document en soulignant la nécessité de rendre l'ITIE plus utile et d'accorder une place accrue au rôle de l'ITIE en tant que plateforme pour le changement. Bien que la Norme prévoit des possibilités de mise en œuvre adaptée, elle n'a pas été conçue pour incorporer l'ITIE aux systèmes de gouvernement, indique-t-il. Il évoque les exemples du Ghana, du Nigéria et des Philippines, dont les groupes multipartites sont allés au-delà d'exigences purement techniques pour axer leurs interventions sur l'utilité de l'ITIE dans un processus de réformes élargies. Pour encourager les pays à faire davantage usage de l'ITIE comme un instrument d'appui aux réformes, il ne sera pas obligatoirement nécessaire d'ajouter de nouvelles exigences à la Norme, dit-il. Ce qui importe davantage, c'est de modifier les attitudes concernant les raisons de mettre en œuvre l'ITIE. Jonas Moberg constate que les rapports ITIE contiennent souvent des

recommandations plutôt nombreuses sur les moyens d'améliorer les formulaires de déclaration, alors qu'il faudrait surtout se pencher sur les améliorations à apporter à la gestion du secteur extractif.

En ce qui concerne la validation, Jonas Moberg fait remarquer que la diversité des dimensions et des structures du secteur extractif dans les pays de mise en œuvre poussent à penser qu'il serait nécessaire d'adopter un processus d'évaluation plus nuancé. Il note que la validation sous sa forme actuelle risque de pénaliser la pertinence et l'ambition, parce que les pays ne sont pas récompensés pour les efforts qu'ils déploient afin d'aller au-delà des exigences minimums. Il note aussi que la nature binaire de l'ITIE, qui catégorise les pays comme étant conformes ou candidats, peut induire en erreur en donnant à penser, par exemple, que les travaux d'un pays déclaré conforme sont achevés.

S'agissant du soutien à la gouvernance et à la mise en œuvre de l'ITIE, le Conseil d'administration est encouragé à adopter une perspective globale sur le processus stratégique et notamment à reconnaître l'importance d'une consolidation de la voix des pays mettant en œuvre l'ITIE.

Dyveke Rogan fait remarquer que les trois annexes du document sur la stratégie ont pour but d'aider les membres du Conseil d'administration à discuter des trois thèmes principaux : 1) accroître l'impact, 2) apporter des ajustements et des éclaircissements à la Norme, et 3) améliorer les procédures d'appui à la gouvernance et à la mise en œuvre. Les membres du Conseil d'administration se séparent alors pour se constituer en groupes et discuter de ces questions.

Le Conseil d'administration est convoqué de nouveau en présence des observateurs à l'issue du déjeuner. La Présidente invite Faith Nwadishi à faire rapport sur les discussions que le Conseil d'administration vient d'avoir en matière de stratégie, en soulignant que le but visé était de parvenir à une appréciation commune des défis impliqués dans la mise en œuvre de la Norme. Faith Nwadishi salue la qualité du document de Secrétariat et rappelle la nécessité d'établir des priorités entre les différents domaines de discussion.

Pour ce qui est des moyens d'accroître l'impact de l'ITIE, le Conseil d'administration s'inquiète de ce que les coûts de la mise en œuvre ne sont pas bien assortis aux effets des rapports ITIE sur les besoins réels des pays de mise en œuvre. Le Conseil d'administration reconnaît l'importance d'une intégration de l'ITIE dans les systèmes nationaux et estime que des projets pilotes devraient être lancés à ce sujet, et ce non seulement à Timor Leste.

Devant l'idée d'apporter des modifications importantes à la Norme, le Conseil d'administration recommande la prudence. Il encourage néanmoins toute clarification qui s'avérerait nécessaire sur les dispositions de la Norme ainsi qu'à propos d'une meilleure nomenclature concernant le statut des pays et une souplesse accrue dans l'application de la Norme, en mettant davantage l'accent sur les pays qui enregistrent des progrès en vue de satisfaire aux exigences de la Norme, tout en faisant remarquer que des

modifications à la manière de procéder à la Validation constitueraient une modification importante de la Norme..

Le Conseil d'administration a étudié les améliorations à apporter aux procédures et moyens de soutien, en soulignant la nécessité de résoudre les problèmes de coordination qui se présentent entre les donateurs et le Fonds fiduciaire multidonateurs (MDTF). Dans ses débats en groupes, le Conseil a également convenu qu'il importait de ne pas exciper de problèmes de financement pour limiter l'espace de la société civile.

La Présidente invite Zainab Ahmed à faire rapport sur les discussions que les observateurs ont tenues en parallèle.

S'agissant des moyens d'accroître l'impact de l'ITIE, les observateurs ont jugé très important d'améliorer la ponctualité et la qualité des rapports afin d'en relever la pertinence. Ils ont souligné la nécessité de s'associer de plus près aux processus de réforme menés dans les pays et d'améliorer la concertation avec les décideurs politiques. Ils sont en faveur d'une institutionnalisation accrue de l'ITIE dans les pays de mise en œuvre et recommandent que la sensibilisation à l'ITIE s'effectue au-delà des groupes multipartites, afin que l'ITIE puisse collaborer avec d'autres initiatives. Il conviendrait d'intégrer l'ITIE et d'utiliser des données ITIE en même temps que celles d'autres sources pour influencer les réformes.

Pour ce qui concerne les possibles clarifications de la Norme, les observateurs n'ont pas jugé nécessaire d'y introduire de grands changements, mais ont convenu que certaines parties du texte pourraient être améliorées. Pour ce qui est de la validation, les observateurs ont pensé que le Conseil d'administration devrait disposer de moyens plus justes et objectifs pour mener ses évaluations à bien. Ils ont également fait remarquer la nécessité de formuler des orientations supplémentaires concernant la mise en œuvre adaptée, tant à l'intention de groupes multipartites qu'à celle du Conseil d'administration, car de telles orientations aideraient celui-ci dans ses évaluations. Pour les situations dans lesquelles une mise en œuvre adaptée serait acceptable, les observateurs ont été favorables à l'intégration d'une marge de souplesse supplémentaire dans la mise en œuvre, estimant que des dérogations pouvaient se justifier autrement que par des circonstances exceptionnelles, sans pour autant tomber dans une flexibilité excessive, ni compromettre la Norme. Une flexibilité excessive ne serait toutefois pas souhaitable. Ils ont remarqué les différences significatives qui existent entre pays mettant en œuvre l'ITIE et ont suggéré que la validation en tienne compte. À cette fin, on pourrait songer par exemple à l'inclusion de stades de mise en œuvre supplémentaires, étant donné que les termes « conforme » et « candidat » pourraient relever d'une nomenclature trop restreinte, particulièrement au vu de la préservation d'un degré de motivation suffisant au cours de longues périodes de candidature.

Aux yeux des observateurs, il serait opportun d'ajouter à la Norme un certain nombre de dispositions,

ayant notamment trait aux opérations minières artisanales. Ils ont encouragé la tenue de nouvelles discussions concernant la propriété réelle et le commerce des produits de base, mais ont souligné qu'on ne pouvait pas attendre des pays de mise en œuvre qu'ils rendent compte, dans leurs rapports ITIE, des obligations de négociants échappant à leur juridiction ou contrôle. Il conviendrait plutôt d'encourager la formulation d'orientations pour le secteur extractif à l'échelon international et valables pour toutes les juridictions, ont-ils estimé.

Pour ce qui est des questions de gouvernance et d'assistance technique, les observateurs ont approuvé les travaux d'examen sur la gouvernance de l'ITIE et ont souligné la nécessité d'y prévoir une représentation appropriée qui reflètera les rôles respectifs et importants des pays de soutien et des pays de mise en œuvre. Les observateurs ont également souhaité que davantage de clarté soit apportée sur ce qui se produit lorsque ces rôles (soutien et mise en œuvre) se chevauchent. Ils ont jugé important d'étendre la couverture géographique de la représentation et, en particulier, d'améliorer celle des pays mettant en œuvre l'ITIE.

Les observateurs ont souhaité encourager le Conseil d'administration à trouver des mécanismes de retour d'information afin que la communication et la consultation entre intervenants individuels des groupes multipartites et leurs collègues soient améliorées. De meilleures communications entre les pays de mise en œuvre et les validateurs ont également été encouragées. Les observateurs se sont accordés sur la nécessité de poursuivre l'assistance technique et ont réfléchi aux coûts qui seraient impliqués par l'intégration de l'ITIE.

Ils ont encouragé le Conseil d'administration à trouver de meilleurs systèmes pour le financement à court terme des pays de mise en œuvre, par exemple par un fonds d'appui qui serait administré par le Secrétariat international. Ils ont également estimé qu'il faudrait encourager les groupes multipartites à trouver des sources de financement additionnelles et ont proposé qu'une assistance à cette fin leur soit apportée.

La Présidente remercie Zainab Ahmed de compte rendu et remarque que cette discussion a été de haute qualité.

Actions

Le Secrétariat procédera à une ventilation des tâches et proposera une série de démarches à entreprendre pour faire progresser les questions évoquées dans le document.

29-2 Rapport du chef du Secrétariat

Le Conseil d'administration dit son appréciation pour les efforts déployés par le professeur Mack Dumba, Jean-Claude Katende et les autres membres de l'équipe de la République démocratique du Congo pour l'organisation de l'excursion du Conseil d'administration à Lubumbashi ayant eu lieu la veille. La Présidente salue également la vitalité du processus ITIE dont les visiteurs ont été les témoins en RDC.

Jonas Moberg explique que la liste des actions qui se sont dégagées de la précédente réunion du Conseil d'administration se trouve à l'ordre du jour, et se livre ensuite à une réflexion sur la croissance de l'ITIE. Il fait remarquer que la croissance de l'organisation a conduit à solliciter le Conseil d'administration et le Secrétariat davantage, notamment sur le plan du temps et des ressources financières. Il ajoute que pour satisfaire aux attentes croissantes dont elle est l'objet, l'ITIE doit être mieux à même de décrire et de saisir les impacts qu'elle a exercés, tout en reconnaissant l'impossibilité de déterminer la mesure dans laquelle les évolutions auraient été moins favorables en l'absence de l'Initiative. Il précise que, dans le cadre du prochain rapport d'activité 2014, la publication d'articles d'actualité sur le site Web de l'ITIE et l'actualisation des indicateurs clés de performance aideront à documenter l'impact de l'ITIE.

Jonas Moberg indique qu'à la date de la réunion, 24 pays ont publié des rapports sous la Norme. Il souligne que la publication de rapports dans les délais prévus n'a le potentiel de faire une différence que si l'information et les données qu'ils contiennent sont utilisées pour discuter de réformes. Il se félicite de ce que la discussion porte de plus en plus sur des domaines pratiques et tangibles, tels que la propriété réelle, l'extraction minière artisanale et à petite échelle, le commerce des produits de base et les compagnies pétrolières nationales.

Le Conseil d'administration est informé des pays dans lesquels les représentants du Secrétariat international se sont rendus au cours des semaines précédentes : Honduras, Indonésie, Myanmar, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, Îles Salomon, Mozambique, Liberia, Sierra Leone, Tanzanie, Timor-Leste et Zambie. Jonas Moberg évoque le cas de l'Afghanistan pour illustrer les complexités de tout effort visant à guider les pays de mise en œuvre dans l'application de la Norme, et la complexité du programme du Conseil d'administration que doivent affronter les représentants de pays comme la République démocratique du Congo et la République du Congo en termes de logistique.

Il conclut son exposé en soulignant que c'est grâce à leur certitude quant à la réalisation des effets de l'ITIE en faveur du changement que le moral des collaborateurs du Secrétariat international reste élevé et que le soutien des parties prenantes reste indéfectible. Il annonce la publication en mai d'un livre, écrit conjointement par Eddie Rich et lui, sur l'évolution de l'ITIE et les enseignements qui s'en dégagent pour d'autres initiatives multipartites.

[Document 29-2-A - Rapport d'avancement de la mise en œuvre \(IPR\) Janvier-Mars 2015, et document 29-2-B - État des lieux de la sensibilisation \(OPR\) Janvier-Mars 2015](#)

Jonas Moberg rappelle que le Conseil d'administration a reçu deux rapports d'avancement de la mise en œuvre (IPR) depuis sa dernière réunion. Il attire l'attention du Conseil d'administration sur l'analyse présentée par celui des deux qui est le plus récent sur la manière dont certains pays utilisent l'ITIE comme moyen d'appui aux réformes, et il souligne la nécessité de poursuivre les progrès en ce sens. Ce document contient également une section sur le commerce des produits pétroliers. Pour la première fois, des représentants d'entreprises engagées dans le commerce de produits pétroliers et d'entreprises soutenant l'ITIE se livrant au commerce de produits de base sont présents à une réunion du Conseil d'administration en tant qu'observateurs, et contribuent à en approfondir les discussions. Jonas Moberg informe le Conseil d'administration que la semaine précédente, à l'occasion d'un atelier organisé par l'Institut de gouvernance des ressources naturelles (NRGI) pour analyser des rapports ITIE, 25 représentants de la société civile et de secrétariats de l'ITIE de la région de l'Eurasie se sont réunis. Il précise que des secrétariats nationaux de pays francophones vont également se rencontrer pour faire le point des conclusions de rapports ITIE. De plus, la section 8 de l'IPR donne des informations sur les projets de formation du Secrétariat international.

Le Conseil d'administration est informé des travaux préparatoires à la validation qui auront lieu dans plusieurs pays à l'automne. Le Timor-Leste, la Mongolie, le Nigéria et les Philippines ont tenu ou prévoient de tenir des ateliers de prévalidation. Jonas Moberg fait part du souci du Secrétariat international devant la constatation qu'en dépit des progrès qui se manifestent dans certains pays, il est possible qu'aucun d'eux ne soit conforme à la Norme à l'issue de la Validation. Ainsi, pas moins de huit d'entre eux risquent de se voir déclasser et de passer du statut de pays conforme à celui de pays candidat d'ici la prochaine Conférence mondiale. Si l'on recense l'avancement de pays individuels, on note une légère diminution du nombre de pays affectés d'un repère de couleur rouge, précise Jonas Moberg. Huit pays sont classés « rouge » parce qu'ils font face à des troubles politiques, ont été suspendus, ou vont au-devant de difficiles problèmes face à leur prochaine validation. En particulier, de nombreux petits pays avec des secteurs extractifs de faible dimension peinent à mettre en œuvre l'ITIE. On peut citer comme exemples l'Afghanistan, le Guatemala, le Honduras, le Tadjikistan et les Îles Salomon. Certains autres pays, tels que la République centrafricaine, sont suspendus depuis assez longtemps et leur situation n'évolue guère, tandis que le Yémen vient récemment d'être suspendu pour la quatrième fois.

La Présidente remercie Jonas et invite des commentaires sur le rapport d'avancement de la mise en œuvre et l'État des lieux de la sensibilisation.

Faith Nwadishi informe le Conseil d'administration que le Nigéria a récemment publié son rapport 2013. Elle s'interroge sur la validité du codage contenu dans le document de l'IPR, où la notation des pays dépend

de leur respect des échéances, alors qu'il conviendrait plutôt de considérer le processus dans son ensemble. Elle souhaite également connaître la situation de l'Éthiopie, et se demande quels sont les progrès réalisés, étant donné la situation de la société civile par rapport au moment de sa candidature. Jonas Moberg reconnaît les limitations de l'IPR et regrette qu'il soit impossible de faire justice aux avancées du processus ITIE dans tous les pays mettant en œuvre l'ITIE. Concernant le Nigéria, il fait remarquer que le rapport de ce pays a été reçu alors que le document du Conseil d'administration avait déjà été finalisé. Quant à l'Éthiopie, les progrès y sont lents en raison de retards dans la reconstitution du Groupe multipartite et, plus particulièrement celle du collège de la société civile.

Michel Okoko remercie le Secrétariat d'avoir inclus, dans le Rapport d'avancement de la mise en œuvre, une section sur les efforts de la République du Congo pour accroître la transparence des ventes de pétrole de la Société Nationale des Pétroles du Congo (SNPC). Il reconnaît qu'il importe d'améliorer la transparence concernant les rapports entre la SNPC et sa filiale, la CORAF. Il fait également état de la proposition de nouvelle loi sur la transparence. En se servant comme base de discussion d'un communiqué publié par la coalition PCQVP de Congo Brazzaville la semaine précédant la réunion du Conseil d'administration, Ali Idrissa exprime ses encouragements face à la poursuite de l'élaboration d'un texte de loi relatif à la transparence en République du Congo, ainsi qu'aux travaux visant à supprimer l'exonération de taxes maritimes afin d'accroître les revenus de l'État, à concrétiser les recommandations des rapports ITIE, et à déployer des mesures en vue d'améliorer la transparence et la gestion des processus budgétaires. Il fait également état de l'opacité qui continue à régner, malgré les efforts de l'ITIE, au niveau de certaines entreprises d'État, et particulièrement de la Gécamines, en République démocratique du Congo. Il appelle à un redoublement d'efforts dans ce domaine, en insistant particulièrement sur la nécessité de refléter les exigences en matière d'ITIE et de transparence dans les codes relatifs à l'exploitation minière et aux hydrocarbures.

Shahmar Movsumov informe le Conseil d'administration du conflit en cours entre l'Azerbaïdjan et l'**Arménie** à propos de la région de Nagorno-Karabakh. Il demande à ce que cette question soit prise en compte dans toute nouvelle action de sensibilisation. Jonas Moberg promet de tenir le Conseil d'administration au courant de l'évolution de la situation relative à ce conflit.

Gubad Ibadoglu signale qu'un communiqué de presse récent d'Oxfam a prêté attention au fait que la compagnie canadienne Tahoe Resources a lancé, le 5 avril dernier, une attaque contre des communautés riveraines de sa mine au **Guatemala**, provoquant la mort d'un militant. Il demande que le Secrétariat international obtienne des informations sur cet incident.

Marinke van Riet précise que le collège de la société civile du Conseil d'administration de l'ITIE a écrit une lettre de soutien au sujet de la fusillade aux abords de la mine de cuivre de Letpadaung, fin 2014 au

Myanmar, en réponse à une lettre qui lui a été adressée par la société civile du Myanmar. La [lettre](#) du collège de la société civile du Conseil d'administration de l'ITIE comportait quatre recommandations, et elle en relève les suivantes : 1) révision des lois et des actions impactant la société civile dans l'affaire de Letpadaung, au vu des dispositions de la Norme ITIE et du protocole sur la participation de la société civile ; et 2) invitation au Groupe multipartite à revoir et à étudier les obstacles juridiques et les autres éléments qui ont tendance à restreindre les activités de l'ITIE. Marinke van Riet souhaite savoir pourquoi cette lettre n'est pas mentionnée dans l'IPR. Jonas Moberg rappelle que la première lettre (celle écrite par les groupes de la société civile) a été mentionnée dans l'IPR précédent, qui couvrait la période d'octobre à décembre 2014. Il fait remarquer que le Groupe multipartite a discuté de l'affaire Letpadaung de manière approfondie lors de ses réunions de janvier et février. Le Groupe multipartite a convenu d'organiser une réunion entre la société civile locale et le comité conjoint de gestion de la mine de Letpadaung, mais la rencontre a été reportée au début de mai. Le Groupe multipartite a également décidé de tenir un atelier à la fin de mai afin de réexaminer les objectifs à viser dans le cadre de la mise en œuvre de l'ITIE.

Abdoul Aziz Askia évoque les difficultés auxquelles la **République centrafricaine** se heurte actuellement et encourage le Secrétariat à rester en dialogue avec le pays et à trouver les moyens d'y relancer le processus ITIE. Jonas Moberg rappelle que le pays a été suspendu depuis longtemps et invite le Conseil d'administration à songer à une éventuelle radiation, étant donné qu'il est difficile de se figurer que pourra exister dans un avenir proche en RCA un environnement où l'ITIE pourra être mise en œuvre. Si elle était radiée, la RCA serait encouragée à présenter une demande de réintégration dès que la situation pourrait le permettre.

Maria Inmaculada Montero-Luque évoque le lien, en termes de contenu, entre le rapport sur **l'état des lieux de la sensibilisation (OPR) et la stratégie de sensibilisation**, en relevant le fait que plusieurs pays sont inclus dans l'OPR malgré l'absence de tout intérêt significatif de la part de leurs gouvernements.

Jonas Moberg propose que dorénavant, lorsque des lettres seront envoyées au Conseil d'administration, elles doivent être signalées dans les circulaires et téléchargées sur le site interne.

Actions

Par voie de circulaire du Conseil d'administration, le Secrétariat avisera de toute correspondance qui aura été adressée à celui-ci, et il l'affichera sur le site Web interne.

29-3 Rapport du Comité de Mise en œuvre

Faith Nwadishi résume les travaux du Comité de Mise en œuvre, qui a été axé sur la finalisation des Termes de Référence pour les validateurs et sur la révision du protocole relatif à la participation de la société civile. Les dispositions de ces deux documents ont pris effet le 1^{er} janvier 2015 et ont été testées lors de la validation de l'Azerbaïdjan. Le Comité a suivi les progrès et les difficultés de la mise en œuvre au travers de deux rapports d'avancement de la mise en œuvre couvrant les périodes d'octobre à décembre 2014, et de janvier à mars 2015. Faith Nwadishi rappelle qu'un des aspects principaux des travaux du Comité a porté sur l'évaluation des demandes de prorogation d'échéances de rapportage venant de pays qui ne les avaient pas tenues, et qu'un certain nombre de recommandations relatives à ces demandes ont été soumises au Conseil d'administration en février 2015. Une recommandation à l'effet que l'échéance de rapportage de l'Afghanistan soit reportée sera soumise sous peu au Conseil d'administration par voie de circulaire. Le Comité de Mise en œuvre a également étudié la qualité et la ponctualité du premier lot des rapports ITIE produits sous la Norme ITIE afin d'avoir une meilleure idée des domaines où il conviendra d'apporter de nouvelles orientations aux pays de mise en œuvre, ainsi que des faiblesses apparues dans la Norme qu'il conviendrait d'aborder dans le cadre de la discussion stratégique élargie.

29-3-A Nouvelles du projet pilote sur la propriété réelle

Faith Nwadishi présente les travaux du Comité sur le projet pilote relatif à la propriété réelle, faisant remarquer que la plupart des pays qui y participent ont terminé les travaux préparatoires et ont commencé à divulguer des informations sur les propriétaires réels. Elle annonce que la République démocratique du Congo, le Nigéria, le Niger et le Togo ont déjà publié leurs constatations, tandis que le Burkina Faso, le Libéria et la Zambie vont publier les leurs avant la fin de juin 2015. Elle note que, même si les résultats initiaux montrent qu'il est faisable de recueillir des données de propriété réelle dans le cadre du processus de rapportage ITIE, il reste à résoudre des problèmes délicats concernant les définitions à retenir sur ce que constituent la propriété réelle et les personnes politiquement exposées, sur la fiabilité des données, et sur la manière de refléter les changements de propriété au cours du temps. Elle estime que, dans le court terme, il conviendra d'actualiser les présentes orientations en matière de propriété réelle, afin que ces problèmes puissent être abordés. Le Conseil d'administration est informé du fait que l'évaluation du pilote commencera en juillet et que le Comité de Mise en œuvre présentera alors une proposition au Conseil d'administration lors de la réunion du mois d'octobre en Suisse.

Dyveke Rogan fait le point sur l'atelier qui a été organisé par le ministère britannique du Développement international (DFID) et sur les travaux menés à la mi-mars à Londres par le groupe consultatif de l'ITIE sur la propriété réelle dans l'intention de permettre aux pays concernés de partager leur expérience sur le projet

pilote. Il se dégage clairement de cette expérience que des difficultés subsistent sur la divulgation de la propriété réelle, même si un nombre limité de résultats ont été publiés à ce jour. Stuart Brook et Alan McLean font remarquer que les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du projet pilote justifient de ne pas exiger des divulgations sur la propriété réelle dans l'immédiat. Stuart Brooks estime qu'à partir des travaux accomplis à ce jour, il ne paraît pas possible d'en faire une exigence avant 2016.

Marinke van Riet fait état de l'élan qui a été imprimé à travers le monde sur le thème de la divulgation de la propriété réelle. Elle salue le leadership qu'a pris du Conseil d'administration en la matière, tel que l'indiquent le G20, Mo Ibrahim et d'autres. Elle pense qu'en formulant des instructions claires et en prévoyant un soutien additionnel, il sera possible de résoudre trois problèmes résiduels, à savoir : 1) le refus de certaines entreprises de donner suite à une action revêtant un caractère purement volontaire, et donc la nécessité d'en faire une Exigence à partir de janvier 2016, conformément à la décision du Conseil d'administration de 2013, 2) le manque de clarté des formulaires, et 3) la mention d'une définition claire de la propriété réelle dans les formulaires, par opposition à la propriété légale ou à l'actionnariat. Gubad Ibadoglu se fait l'écho des propos de Marinke van Riet, selon lesquels le problème majeur rencontré lors des projets pilotes est l'incapacité des entreprises à divulguer les informations relatives à la propriété réelle, et note qu'il y a des raisons de se préoccuper des retards intervenus dans certains pays pour publier de l'information sur la propriété réelle, ce qui a causé des difficultés pour l'évaluation du projet pilote. Il recommande aussi que les seuils de matérialité soient maintenus à un niveau peu élevé, que les formulaires et les déclarations mentionnent les noms et les fonctions des individus concernés, et que l'approbation des entreprises soit prévue dans les formulaires. Il soutient l'engagement politique des pays mettant en œuvre l'ITIE à divulguer la propriété réelle à partir de 2016.

Laurel Green réaffirme le soutien des compagnies minières à l'égard du projet pilote et suggère que la divulgation soit introduite de manière incrémentielle avant de devenir une exigence. Manuel Adamini présente le point de vue des investisseurs sur la propriété réelle au Conseil d'administration, en relevant les difficultés qu'éprouvent les investisseurs à procéder à des vérifications préalables sur des questions souvent entourées d'exigences vagues, et il marque son vif soutien pour la poursuite de travaux sur la divulgation de la propriété réelle.

Abdoul Aziz Askia fait part de l'expérience acquise au Niger, en présentant les avantages de la divulgation de la propriété réelle comme une garantie que seules des entreprises disposant des capacités techniques et financières adéquates puissent obtenir des licences. Ali Idrissa indique qu'il y a des raisons de suspecter l'existence de liens entre des partis politiques et des entreprises, des ventes de permis passant par des intermédiaires servant à rétribuer des personnes. Il invite les gouvernements à élargir le champ d'application du projet pilote, en incluant éventuellement les sous-traitants dans l'étude, tout en veillant à

ce qu'il soit mené à bonne fin, et à autoriser le Secrétariat international à faire pression pour obtenir des résultats concrets qui peuvent être partagés. Faith Nwadishi pense qu'il faut situer les discussions sur la propriété réelle dans le contexte du débat sur leur intégration possible à des initiatives internationales. Le professeur Dumba note que la République démocratique du Congo est à l'avant-garde du projet pilote pour deux raisons : 1) l'absence d'une loi quelconque contenant une définition de la propriété réelle, ce qui a permis à l'ITIE nationale d'en élaborer une elle-même, et 2) la volonté des parties prenantes de fournir l'information nécessaire. Il accueillera favorablement toute orientation de la part du Secrétariat en vue d'élargir le périmètre du projet pilote, ou portant sur la mesure dans laquelle le seuil de propriété devrait être abaissé pour les déclarations futures.

Dyveke Rogan fait ressortir que la qualité et la présentation de l'information divulguée dans le cadre du projet pilote continuent à faire problème. La société civile, ajoute-t-elle, a un rôle important à jouer en veillant à ce que les rapports à venir fournissent des informations garantissant l'utilité des divulgations en matière de propriété réelle, y compris des détails précisant l'identité des propriétaires réels. Elle fait mention du fait que le formulaire établi par le groupe consultatif et le Secrétariat était approprié, mais que le problème résidait dans le fait que les pays n'en faisaient pas usage pour présenter leurs données. Presque tous les pays ont publié des informations plus ou moins détaillées sur la propriété légale. Bien que différente de la propriété réelle, la divulgation de ce type de propriété demeure importante. Le Secrétariat suggère que le Comité de Mise en œuvre procède désormais à la définition des attributions pour l'évaluation du projet pilote, et qu'il présente au Conseil d'administration à Berne un rapport contenant des recommandations concernant tout changement à apporter à la formulation de la Norme. Si le Conseil d'administration décide de tenir une troisième réunion en décembre 2015, l'évaluation du projet pilote pourrait tenir compte des progrès réalisés dans les pays qui ont été retardés dans leur rapportage sur la propriété réelle.

Actions

Le Comité de Mise en œuvre supervisera l'évaluation du projet pilote et soumettra un rapport au Conseil d'administration lors de sa réunion à Berne.

29-3-B Demande de prorogation de l'échéance de rapportage et de validation : le Libéria

Le Comité de Mise en œuvre recommande au Conseil d'administration de l'ITIE de proroger de six mois (c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 2015) l'échéance de rapportage du Libéria, et de proroger la date limite de validation (celle-ci devant commencer le 1er janvier 2016).

Au nom du Comité de Mise en œuvre, Faith Nwadishi informe le Conseil d'administration que le Libéria a demandé à bénéficier d'une prorogation de ses échéances de rapportage et de validation en raison des effets de la crise de l'Ebola. Ayant évalué la demande en conformité avec la Norme ITIE, le Comité de Mise en œuvre est parvenu à la conclusion que ces prorogations étaient admissibles.

Avant de quitter la salle pendant les débats sur cette question, le sénateur Findley évoque la période difficile que le Libéria a dû affronter par suite de l'épidémie d'Ebola qui a particulièrement perturbé les activités minières du pays. Jim Miller soulève une question d'ordre, soulignant que le Comité de Validation n'a pas encore eu la possibilité de se saisir de la demande de prorogation de la validation. Dyveke Rogan fait remarquer que le traitement des demandes de prorogation de la validation incombe au Comité de Mise en œuvre, car il figure dans ses Termes de Référence. La Présidente suggère qu'à l'avenir, le Comité de Validation soit informé de toute demande de prorogation de la validation.

Actions

La Présidente écrira au gouvernement du Libéria pour l'informer de la décision du Conseil d'administration. Le Comité de Validation devra être informé de toute demande de prorogation de la Validation.

29-3-C Demande de prorogation d'échéance de rapportage : le Tadjikistan

Le Conseil d'administration convient de ne pas faire droit à la demande de prorogation du Tadjikistan et de suspendre le Tadjikistan avec effet immédiat.

Au nom du Comité de Mise en œuvre, Faith Nwadishi informe le Conseil d'administration que le Tadjikistan a demandé à bénéficier d'une prorogation du délai (échu au 26 février 2015) qui lui était donné pour publier son rapport ITIE. Le Comité a examiné la demande de prorogation et a conclu que le Tadjikistan ne pouvait prétendre à une prorogation vu que le retard enregistré n'était pas causé par des circonstances exceptionnelles. Le Comité recommande que le Tadjikistan soit suspendu jusqu'à la publication du rapport, ce qui devrait avoir lieu en août 2015.

Mark Pearson souhaite obtenir des précisions sur la considération rattachée aux « circonstances exceptionnelles ». Dyveke Rogan explique que les raisons invoquées en soutien de la demande de prorogation concernaient des retards dans l'obtention de financements ainsi que d'autres questions administratives tombant sous le contrôle du gouvernement. Jim Miller demande à ce que la décision du

Conseil d'administration soit formulée sur un ton positif afin d'encourager le Tadjikistan à faire des progrès. Shahmar Movsumov souhaite savoir si les pays suspendus conservent le droit de demander des financements au MDTF, à quoi Paolo de Sa répond par l'affirmative.

Actions

La Présidente écrira au gouvernement du Tadjikistan pour l'informer de la décision du Conseil d'administration.

29-4 Rapport du Fonds fiduciaire multidonateurs de la Banque mondiale

Paulo de Sa fait rapport sur les progrès en cours pour transformer le MDTF ITIE en un nouveau fonds fiduciaire multidonateurs, le MDTF EGPS (pour Extractives Global Programmatic Support, ou soutien programmatique mondial aux industries extractives) destiné à couvrir les activités de la Banque mondiale relatives à ce secteur. L'actuel MDTF sera clos en décembre 2015, et l'ensemble des nouvelles subventions dans le cadre de l'ITIE seront accordées sous l'EGPS dès que celui-ci sera mis en application. Paulo de Sa rappelle que l'examen conjoint de l'ITIE et du MDTF est parvenu à la conclusion que le MDTF ITIE était le véhicule le plus efficace pour apporter un soutien à la mise en œuvre de l'ITIE. De plus, des organisations de la société civile ont également pu jouir du soutien du MDTF. Sous le nouvel EGPS, le soutien de la société civile sera maintenu, et le passage du MDTF à l'EGPS est en quelque sorte semblable à la transition des Règles ITIE à la Norme, cette dernière allant au-delà de l'offre d'une assistance au rapprochement de paiements pour embrasser tous les éléments qu'elle contient. Cette approche devrait permettre à la Banque d'associer l'assistance technique à la fourniture d'une assistance à l'amélioration de systèmes aux niveaux requis par la Norme. La Banque mondiale estime qu'en passant à une approche plus holistique du soutien au secteur extractif, il sera possible de réduire les frais de transaction impliqués dans l'approbation des subventions et de raccourcir la durée requise pour l'approbation des subventions. Paulo de Sa précise qu'il faut aujourd'hui 4 à 5 mois pour finaliser une subvention, et encore plus dans le cas de nouveaux pays membres de l'ITIE, parce que leurs gouvernements tardent à décider de l'organisme qui sera chargé de l'administration de la subvention. Les capacités d'un tel organisme à gérer les fonds contribuent également à ces retards. Le cycle d'application des subventions EGPS sera de cinq ans, comparé à deux ans sous l'actuel MDTF. Les coûts et les délais devraient en être réduits. L'ouverture d'un portail opérationnel va également faciliter l'approbation de subventions. Paul de Sa précise en outre que les Termes de Référence portant sur l'offre d'un soutien de tiers aux agences souhaitant être assistés dans leurs démarches pour satisfaire aux exigences fiduciaires de la Banque mondiale ont été arrêtés. L'EGPS sera assorti d'indicateurs clés de performance qui mesureront les temps pris pour les décaissements, qui seront portés à la connaissance du Conseil d'administration.

Clare Short remercie Paulo de Sa de l'accent qui a été placé sur une accélération des décaissements et sur une amélioration du soutien accordé à la société civile. Elle souhaite obtenir des précisions sur les avantages présentés par le passage à l'EGPS. Paulo de Sa fait remarquer qu'auparavant, le soutien accordé par la Banque mondiale aux industries extractives était réparti à travers un certain nombre d'instruments. Grâce à la réorganisation, il sera plus facile de réaliser des synergies. Un document sur cette restructuration sera disponible aux membres du Conseil d'administration sur demande.

Manuel Adamini souhaite qu'un résumé de haut niveau soit rédigé lors de toute mise à jour future. Ali Idrissa fait remarquer que la société civile éprouve des difficultés à satisfaire aux exigences de conditionnalité de la Banque mondiale. Notant le soutien apporté par le MDTF à la société civile au Nigéria, Faith Nwadishi se demande si la Banque mondiale entrera directement en rapport avec la société civile nationale, ou si elle continuera à faire appel à des intermédiaires internationaux. Elle demande aussi à obtenir de plus amples précisions sur la transition du MDTF à l'EGPS.

Paulo de Sa rappelle que, sous le MDTF, il était impossible de fournir des fonds directement à des organisations de la société civile à l'échelon national. L'EGPS contient un mécanisme permettant aux pays d'y adhérer afin de permettre l'allocation de subventions au niveau local. Mais ce processus présentera un problème lié au montant des subventions. Dans les cas où des pays n'adhèrent pas à ce mécanisme, ou ceux où la société civile n'est pas en mesure de gérer de grosses subventions, la Banque continuera d'utiliser des consultants. S'agissant du passage du MDTF à l'EGPS, Paul de Sa note que le montant de 72 millions de dollars US de la dotation du MDTF ne sera pas utilisé dans son intégralité d'ici à décembre 2015, de sorte que les donateurs pourront retourner à l'EGPS les montants non encore dépensés. L'EGPS entrera en opération dès que les premières contributions des donateurs auront été reçues.

Actions

Un document de la Banque mondiale sera inclus dans la documentation future du Conseil d'administration.

29-5 Rapport du Comité de Validation

29-5-A Validation : l'Azerbaïdjan

Mark Pearson note qu'à la réunion tenue au Myanmar, le Conseil d'administration a décidé qu'une validation aurait lieu sans tarder en **Azerbaïdjan**, et il rappelle qu'il s'agit de la première validation à être menée sous la Norme ITIE. Cette validation s'est conformée aux termes de référence du modèle convenu par le Conseil d'administration à la fin de décembre. Le validateur a été embauché par le Secrétariat international en consultation avec le Groupe multipartite de l'Azerbaïdjan, et ses travaux ont commencé le 1^{er} janvier. Le rapport de validation final a été reçu le 6 mars. Le Comité de Validation s'est réuni le 18 mars

à Paris, où il a été briefé par les validateurs, pour ensuite procéder à un examen détaillé du rapport et des options y contenues.

Mark Pearson signale qu'en dépit de certaines préoccupations qui se sont exprimées concernant l'exhaustivité du rapport du validateur, tous les membres du Comité ont convenu que des éléments suffisants permettaient de conclure qu'il n'y avait pas eu de progrès sur les trois actions correctives demandées par le Conseil d'administration lors de sa réunion au Myanmar, et que les exigences relatives à la société civile n'étaient « pas satisfaites, avec des progrès limités ». Les membres du Comité ont également considéré qu'en l'absence d'un rapport ITIE 2013 approuvé, il n'était pas possible d'établir la conformité avec les Exigences 2, 3, 4 et 5. Le Comité s'est réuni plusieurs fois pour discuter des implications de ces conclusions, mais n'est pas encore parvenu à un consensus. Alors que plusieurs membres du Comité considéraient que l'Azerbaïdjan a, dans l'ensemble, fait des progrès significatifs dans la mise en œuvre et devrait être déclassé du statut de pays conforme à celui de pays candidat, d'autres ont estimé que la validation témoignait de progrès seulement limités et que l'Azerbaïdjan avait à être déclassée et suspendue, ou alors radiée. Mark Pearson rappelle que la Coalition azérie des ONG a diffusé une déclaration invitant le Conseil d'administration à reporter toute décision à une date postérieure à la publication du rapport ITIE 2013.

La Présidente invite Shahmar Movsumov à s'adresser au Conseil d'administration. Ce dernier soutient que la validation du texte provisoire d'un rapport ITIE n'est pas suffisante pour juger de la conformité du processus ITIE et qu'elle doit plutôt être considérée comme étant une liste de recommandations destinées à améliorer le rapport final. Il dit que le nœud du problème tient à la situation de la société civile au sein du processus ITIE. Il informe le Conseil d'administration que des progrès ont récemment été réalisés sur ce plan : les ONG membres de la coalition ont commencé à recevoir des subventions, et un certain nombre d'événements précédemment interdits peuvent maintenant avoir lieu. Shahmar Movsumov souligne que l'ITIE bénéficie d'un soutien très général en Azerbaïdjan, et rappelle que la Coalition azérie des ONG a publié une déclaration invitant le Conseil d'administration à reporter sa décision. Il souligne aussi que le rapport 2013 sera terminé en moins d'un mois.

La Présidente invite Gubad Ibadoglu à s'adresser au Conseil d'administration. Gubad Ibadoglu remercie le Conseil d'administration et souligne à quel point la décision est difficile. Il rappelle qu'après l'introduction d'actions correctives prises par le Conseil d'administration lors de sa réunion au Myanmar, le gouvernement azéri a introduit de nouvelles mesures qui ont eu pour effet de couper la relation financière entre les organisations locales de la société civile et des donateurs internationaux. Il affirme qu'il est devenu impossible d'organiser des manifestations en Azerbaïdjan. Il constate que le Conseil d'État a récemment offert un financement limité aux ONG qui totalise 16 500 USD, ce qui représente environ le

tiers des besoins. Enfin, Gubad Ibadoglu affirme faire actuellement l'objet d'une investigation, tout comme d'autres membres de la coalition, dont certains ont été obligés de partir en exil. Il soutient que la situation ne s'est pas améliorée. Il demande au Conseil d'administration de prendre une décision, affirmant que cette décision sera respectée.

La Présidente remercie Shahmar Movsumov et Gubad Ibadoglu de leurs interventions et les prie de quitter la salle, ainsi que toute autre personne venant d'Azerbaïdjan.

Jim Miller demande des éclaircissements sur le temps qui sera nécessaire au Secrétariat pour évaluer le rapport ITIE final. Sam Bartlett explique que le Groupe multipartite aura premièrement à disposer du temps nécessaire pour terminer le rapport. Une fois le rapport achevé, le Groupe multipartite demandera à ce que le document fasse l'objet d'un Examen du Secrétariat, dont l'exécution (y compris l'examen du Comité de Validation) nécessitera 6 à 8 semaines. Cependant, les options 1 et 2 du document du Comité de Validation proposent que l'évaluation du rapport ITIE par le validateur soit actualisée par le Secrétariat lors de l'Examen du Secrétariat portant sur les mesures à prendre pour corriger l'exécution des Exigences 1, 6 et 7. Les éventuelles insuffisances pouvant apparaître dans le rapport ITIE pourraient donner lieu à des actions correctives, celles-ci étant prescrites à l'issue de l'Examen du Secrétariat.

Le Secrétariat informe le Conseil d'administration de l'évolution récente de la situation en Azerbaïdjan. Comme l'a noté Gubad Ibadoglu, la coalition de la société civile s'est vu accorder une subvention de 16 500 USD par le Conseil d'État pour les ONG, tandis que, selon le Coordinateur de la Coalition, 19 autres organisations membres de la coalition ont reçu des subventions individuelles. De l'avis de certaines personnes, ce financement résulte de l'élection d'un membre du Conseil d'État pour le soutien aux ONG aux fonctions de coordinateur de la coalition. Cette élection ainsi que l'allocation des subventions ont soulevé des questions quant à l'indépendance opérationnelle et politique de la coalition. De nouvelles démarches seraient en cours pour débloquer les comptes en banque de membres de la coalition et pour alléger les restrictions sur les voyages frappant certains d'entre eux, mais aucune preuve concrète n'est venue accréditer la thèse de véritables progrès dans ce domaine. Avec la participation du secrétariat de l'ITIE en Azerbaïdjan et le soutien de la Banque mondiale, la coalition a pu organiser sa première rencontre régionale depuis longtemps dans l'une des régions extractives du pays. D'autres manifestations semblables sont prévues ces prochains mois. Cette rencontre s'est tenue sur un préavis fort court et n'a bénéficié de la présence que d'un nombre limité de représentants de la coalition.

La coalition a écrit au Conseil d'administration de l'ITIE pour lui faire part de son soutien au report d'une décision. Cette position traduisait le désappointement de différents membres de la coalition à l'égard de l'exercice de validation ayant été conclu, et leur désir de voir tenir compte du rapport ITIE dans l'évaluation que cette validation représente. Mais cette position traduisait aussi des divergences de vues entre groupes

locaux de la société civile au sujet des résultats que l'on attend de la décision du Conseil d'administration. Selon les membres de la coalition auxquels on s'adresse, les avis sont favorables au report, au maintien, au déclassement ou à la suspension. Le report représente la position à laquelle la plupart des membres de la coalition sont parvenus à se rallier. Certains représentants de la société civile azerbaïdjanaise ont également signé une lettre, qui a été adressée aux membres du Conseil d'administration par 288 personnes soutenant la campagne de PCQVP, appelant à la prise de mesures fortes par le Conseil d'administration. Cette lettre illustre aussi la divergence des points de vue qui règne au sein de la société civile azerbaïdjanaise.

Des différences d'opinions se manifestent également parmi les membres du Conseil d'administration sur la manière de gérer la situation. Invoquant le peu de temps qu'il reste avant la publication attendue du rapport ITIE, certains se déclarent favorables au report de toute décision relative au statut de l'Azerbaïdjan. Invoquant le peu de temps qu'il reste avant la publication attendue du rapport ITIE, certains se déclarent favorables au report de toute décision relative au statut de l'Azerbaïdjan.

D'autres, soulignant la gravité de la situation concernant la participation de la société civile, se prononcent en faveur du déclassement, de la suspension ou de la radiation. Jonas Moberg résume la situation et le raisonnement qui sous-tend la recommandation du Secrétariat de déclasser l'Azerbaïdjan. Il fait remarquer que la validation a abouti à un jugement clair et que le Rapport de validation, l'évaluation du Secrétariat et les conclusions du Comité de Validation considèrent tous que la validation de l'Azerbaïdjan a été un échec sur un certain nombre d'aspects. Jonas Moberg invite le Conseil d'administration à réfléchir aux conséquences qu'il convient de retenir face à la non-satisfaction des exigences par l'Azerbaïdjan, et signale au Conseil d'administration que ne pas passer à l'action conduirait à soulever des questions sur le sens même de la validation. Le Secrétariat international, note-t-il, ne comprend pas en quoi la production d'un nouveau rapport changerait la situation, étant donné qu'il ressort de la validation que l'Azerbaïdjan a échoué au regard d'exigences relatives à la société civile et non liées au rapport. Il ajoute que le Conseil d'administration aura la possibilité d'établir une liste complète de mesures correctives à soumettre à un Examen du Secrétariat lorsque le rapport aura été publié et analysé. Jonas Moberg rappelle aussi que le Groupe multipartite azéri pourra à tout moment demander à faire procéder à un Examen du Secrétariat sur les actions correctives menées à bien. Enfin, il rappelle au Conseil d'administration que la décision prise au Myanmar reposait sur la supposition que le rapport serait publié avant la fin de 2014. Cela ne s'est pas produit et, bien que le Groupe multipartite ait récemment fixé le mois de mai 2015 comme date butoir pour la publication, la date limite pour la sortie du rapport demeure le 31 décembre 2015.

La Présidente informe les membres du Conseil d'administration qu'un vote serait tenu au cas où un consensus ne serait pas atteint. Certains membres du Conseil d'administration déclarent qu'il serait certes

raisonnable de reporter une décision jusqu'au moment où le rapport ITIE sera terminé, mais qu'ils sont prêts à accepter un déclassement dans l'intérêt d'un consensus. D'autres réaffirment que l'Azerbaïdjan doit être déclassé et suspendu. Des représentants de la société civile soutiennent que la société civile en Azerbaïdjan ne jouit pas des libertés et de l'espace essentiels requis par l'ITIE, qu'il n'y a eu aucun progrès significatif général, et qu'il y a donc une violation manifeste des Principes de l'ITIE dans ce pays. Ils ajoutent que les actions correctives convenues par le Conseil d'administration lors de sa réunion au Myanmar n'ont pas été exécutées, et que l'Azerbaïdjan doit donc être radié, conformément à la disposition de la Norme relative à la « violation manifeste », ou suspendu. Procéder de la sorte enverrait également un message fort aux autres pays mettant en œuvre l'ITIE, en rappelant que la violation des Principes de l'ITIE n'est pas sans conséquence. Si le Conseil d'administration ne parvient pas à décider d'une issue autre que le déclassement, la société civile serait prête à l'accepter pour autant que la décision soit suivie d'actions correctives fortes, parmi lesquelles une solution à l'incapacité de la société civile à accéder au financement des donateurs étrangers, et à la coordination de son réseau par des acteurs étatiques.

Jonas Moberg fait remarquer que le Conseil d'administration a déjà décidé d'actions correctives au Myanmar, lesquelles pourraient s'ajouter aux mesures suggérées par le Comité de Validation, aux côtés d'autres interventions touchant à l'indépendance des représentants de la société civile au Groupe multipartite. Il est convenu que les amendements qui seront éventuellement apportés aux actions correctives proposées par le Comité de Validation soient communiqués aux membres du Conseil d'administration pour approbation à travers le procès-verbal du Conseil d'administration. La société civile soutient que, vu l'absence d'effets des actions correctives décidées au Myanmar, le Conseil d'administration doit convenir de nouvelles actions correctives, assorties de sanctions claires au cas où ces actions ne seraient pas exécutées. Jonas Moberg rappelle que le Conseil d'administration a mené un certain nombre de validations au cours des années passées, que celles-ci comportaient des actions correctives, et que leur non-exécution attire des sanctions qui sont clairement énoncées dans la Norme.

La Présidente observe qu'un consensus semble s'être dégagé en faveur du déclassement, accompagné de solides actions correctives fondées sur celles qui ont été décidées au Myanmar. Si l'Azerbaïdjan ne parvient pas à démontrer que ces actions ont bien été exécutées dans les 12 prochains mois, le Conseil d'administration envisagera de suspendre ou de radier le pays, en conformité avec la Norme. Les participants azéris sont invités à regagner la salle et sont informés de la décision du Conseil d'administration. Shahmar Movsumov se déclare déçu de cette décision et s'interroge sur les conséquences qui pourraient en découler pour le processus ITIE en Azerbaïdjan. Gubad Ibadoglu réaffirme que la société civile observera toute décision prise par le Conseil d'administration.

Actions

Le Secrétariat circularisera les actions correctives modifiées en tant que composantes du procès-verbal (en pièce jointe).

La Présidente écrira au gouvernement de l'Azerbaïdjan pour l'informer de la décision du Conseil d'administration.

29-5-B Examen du Secrétariat : l'Afghanistan Afghanistan

Mark Pearson présente ce document au nom du Comité de Validation. Il fait observer que l'Afghanistan a été le dernier pays à être examiné sous les Règles ITIE. L'Examen du Secrétariat a visé à évaluer les actions correctives concernant des Exigences 9, 11, 12, 13, 14, 15 et 17. Il ressort de cet Examen qu'en dépit de certains réels progrès, les actions correctives n'ont toujours pas été menées à bien. Le Comité de Validation n'est pas parvenu à un consensus sur la recommandation à soumettre au Conseil d'administration, se bornant pour cette raison à proposer deux options. Sous la première option, l'Afghanistan serait suspendu et le Conseil d'administration déciderait de nouvelles actions correctives à prendre sous les Règles ITIE. La conformité serait vérifiée au moyen d'un Examen du Secrétariat dans les 12 mois. Sous la seconde option, l'ITIE modifierait les dispositions transitionnelles, et l'Afghanistan passerait immédiatement à la Norme. La conformité avec la Norme serait vérifiée au moyen d'une validation dans les 18 mois.

La Présidente informe le Conseil d'administration qu'elle a rencontré le président Ghani en décembre. Ce dernier s'est déclaré très engagé envers l'ITIE. Les membres du Conseil d'administration disent tous combien ils comprennent la situation difficile dans laquelle se trouve l'Afghanistan, et ils saluent le renouvellement du soutien politique à l'ITIE manifesté par le gouvernement. Différents membres du Conseil d'administration se déclarent en faveur de l'option n° 2, notant les avantages de donner à l'Afghanistan six mois supplémentaires (en plus des 12 mois supplémentaires accordés par la suspension) pour résoudre les insuffisances passées, en soutenant qu'exiger d'un pays qu'il publie un coûteux rapport sous des règles ayant perdu leur pertinence allait à l'encontre de l'objet de l'ITIE. De son côté, la société civile reconnaît la volonté du gouvernement afghan d'améliorer le processus ITIE et manifeste son soutien aux efforts du gouvernement et aux membres des Groupes multipartites ; elle met toutefois le Conseil d'administration en garde contre toute action tendant à compromettre la Norme en contournant les règles, alors que de solides arguments militent en faveur de la suspension. Bien que disposés à convenir de l'option n° 2 dans l'intérêt d'un consensus, des représentants de la société civile font également remarquer que l'Afghanistan irait ainsi au-delà de sa période maximum de candidature, et ils s'inquiètent de ce qu'une transition vers la Norme à l'heure actuelle empêcherait ce pays de tenir l'échéance de 18 mois. Le Secrétariat fait quand même remarquer qu'il existe un précédent où un pays est passé directement à la Norme, au-delà de la période maximum de candidature, et que l'Afghanistan a déjà entamé la rédaction de son rapport sous la Norme, avec l'assistance résolue de soutiens.

La Présidente note qu'un consensus général se manifeste en faveur de l'option n° 2, prévoyant la transition de l'Afghanistan à la Norme.

Actions

La Présidente écrira au gouvernement de l'Afghanistan pour l'informer de la décision du Conseil d'administration.

29-6 Rapport du Comité de Candidature et de Sensibilisation

Marinke van Riet présente la stratégie de sensibilisation de l'ITIE pour 2015 au nom du Comité de Candidature et de Sensibilisation. Le Comité recommande que le Conseil d'administration convienne de la stratégie, notant qu'elle constitue une actualisation de la stratégie de 2014 et qu'elle s'inspire largement de précédentes stratégies de sensibilisation. Marinke van Riet rappelle l'importance des actions de sensibilisation auprès d'autres pays riches en ressources naturelles n'ayant pas encore pris d'engagement envers l'ITIE, ainsi que des actions semblables auprès de pays, d'entreprises, d'investisseurs et d'organisations de la société civile susceptibles de soutenir l'ITIE. Elle souligne l'importance de la 7^e Conférence mondiale comme point focal de grande importance pour l'effort de sensibilisation, particulièrement envers les pays de la région immédiate. Enfin, elle note que cette stratégie reflète les changements sensibles que la baisse des cours de produits de base entraîne pour l'environnement dans lequel évolue l'ITIE.

Certains membres du Conseil d'administration suggèrent que la stratégie tienne compte de la taille croissante de l'organisation et qu'elle jauge mieux le coût de la sensibilisation et des avantages à escompter de la mise en œuvre dans certains pays. Ils proposent qu'il soit procédé à une évaluation plus raisonnée des pays qu'il conviendra d'approcher. Jonas Moberg explique que la stratégie, en fait, prévoit déjà un tri des pays sur lesquels les efforts de sensibilisation doivent porter. La Présidente prie le Comité de Candidature et de Sensibilisation de remanier son document de manière à y inclure davantage de précisions sur les conséquences financières pour le Secrétariat que la stratégie pourrait entraîner, et à se concentrer davantage sur les pays prioritaires clés.

Actions

Le Secrétariat remaniera la stratégie de sensibilisation en l'assortissant d'analyses plus poussées du rapport avantages-coûts, et en mettant davantage l'accent sur des pays prioritaires clés.

29-7 Rapport du Comité de Gouvernance

Alan McLean informe le Conseil d'administration que le Comité de Gouvernance s'est réuni à plusieurs occasions depuis la dernière réunion du Conseil d'administration. Des progrès ont été réalisés sur les

directives s'adressant aux collègues, mais les différents collègues doivent accomplir des travaux supplémentaires avant que ces lignes directrices ne puissent être arrêtées.

29-7-A Consolidation du sondage du Conseil d'administration

Alan McLean remercie le Secrétariat d'avoir apporté sa collaboration dans la réalisation ce sondage, qui s'est révélé être une expérience positive pour toutes les personnes concernées, et ce grâce à la disposition générale d'y participer. Il fait état des remarques positives de ceux qui y ont participé et informe le Conseil d'administration qu'il y sera donné suite, en particulier par le biais de l'examen de la gouvernance. Le Comité recommande que les membres du Conseil d'administration se soumettent un sondage de ce type chaque année. Tout en saluant l'initiative, Brendan O'Donnell fait mention du problème posé par la non-participation de membres des comités aux réunions de ces derniers. Les membres du Conseil d'administration, souligne-t-il, doivent être rendus conscients de ce qu'implique l'adhésion à des comités en termes de charge de travail, et doivent être tenus de respecter leur engagement à y participer. Il fait également état de la nécessité de clarifier davantage les relations entre la Présidente et le Conseil d'administration, et entre la Présidente et le Secrétariat. Plusieurs membres du Conseil d'administration se font l'écho de Brendan O'donnell, réaffirmant l'obligation pour les membres de comités d'assister à leurs réunions. Marinke van Riet souligne l'importance d'astreindre les membres du Conseil d'administration au respect du code de conduite et suggère de mettre en place une adhésion annuelle active au code. Alan McLean précise que les conclusions du sondage orienteront les travaux du Comité sur l'examen de la gouvernance de l'ITIE, cet examen devant accompagner les futures discussions du Conseil d'administration lui-même en matière de stratégie.

Actions

Le Comité de Gouvernance insérera les conclusions du sondage dans les termes de référence de l'examen de la gouvernance.

29-7-B Termes de Référence pour l'examen de la gouvernance

Alan McLean annonce que certains membres du Comité ont formulé de nouvelles suggestions concernant les Termes de Référence pour l'examen de la gouvernance. Il suggère qu'une version légèrement modifiée de ces TdR soit soumise à l'approbation du Conseil d'administration par voie de circulaire. Stuart Brooks soutient l'idée de faire appel à un consultant extérieur. Stuart Brooks soutient l'idée de faire appel à un consultant extérieur. Cependant, il met le Conseil d'administration en garde contre le risque de faire venir une personne sans aucune connaissance de l'ITIE. Alan McLean fait remarquer que le Comité de Gouvernance assurera la supervision du processus et veillera à ce que le consultant reste focalisé sur la tâche à accomplir. Les membres du Conseil d'administration se déclarent d'accord avec les

recommandations du Comité.

Actions

Démarrer la recherche d'un consultant approprié.

Le Secrétariat diffusera des TdR actualisés aux membres du Conseil d'administration en vue de leur approbation par voie de circulaire.

29-7-C Politique d'indemnité journalière de l'ITIE

Alan McLean évoque l'examen de la gouvernance des groupes multipartites qui a été effectué par MSI Integrity et dont l'une des recommandations est que l'ITIE revoie sa politique en matière d'indemnité journalière. Il attire l'attention du Conseil d'administration sur les recommandations du Secrétariat concernant la mise en place d'un suivi régulier des politiques d'indemnité journalière par les pays de mise en œuvre et l'inclusion éventuelle d'une référence à ce sujet dans la Norme. Jonas Moberg fait remarquer que ce thème fait l'objet d'un débat depuis longtemps et invite le Conseil d'administration à passer à l'action. Ali Idrissa soutient qu'il incombe aux pays de clairement définir leurs politiques en matière d'indemnités journalières et de rester ouverts en la matière, mais il souligne qu'une surveillance accrue doit être appliquée à la performance générale des représentants au sein des Groupes multipartites nationaux. Brendan O'Donnell et Guba Ibadoglu notent que le rapport MSI Integrity contient un certain nombre d'autres recommandations, portant notamment sur la redevabilité des secrétariats nationaux envers les groupes multipartites et sur la participation des gouvernements dans le processus de sélection des représentants des organisations de la société civile. Ils demandent que les recommandations de ce rapport soient traitées de manière plus exhaustive. Ils recommandent également d'établir le bilan des progrès réalisés à l'échelle des pays dans la mise en œuvre des recommandations de MSI Integrity, lors de la prochaine réunion du Conseil d'administration à Berne. Abdoul Aziz Askia considère que cette question relève de la souveraineté des États individuels et déborde de la responsabilité de l'ITIE. La Présidente note toutefois qu'on s'est mis d'accord sur la nécessité de transparence des politiques d'indemnité journalière.

Actions

Le Secrétariat donnera effet aux recommandations concernant les indemnités journalières.

29-8 Rapport du Comité des Finances

En l'absence de David Diamond, Natalia Yantsen est invitée à résumer le travail du Comité des Finances ainsi que le document du Conseil d'administration 29-8 2014 « *Comptes annuels de l'ITIE et Prévisions pour le 1er trimestre 2015* ».

Natalia Yantsen informe le Conseil d'administration qu'en 2014, la direction internationale de l'ITIE a terminé l'exercice conformément aux prévisions, parvenant presque à équilibrer ses comptes avec des recettes et des dépenses de 5 millions d'USD. Ce montant dépasse légèrement le budget initial de 4,6 millions de dollars US. Elle explique que cet excédent de dépenses a été compensé par une augmentation des recettes grâce à un élargissement des bases de financement, et que la variation des dépenses par rapport aux prévisions s'explique principalement par les coûts supplémentaires des communications et des réunions du Conseil d'administration. Le Comité est parvenu à la conclusion que ces comptes cadrent avec les chiffres audités, et recommande leur approbation.

Pour ce qui est du budget 2015, le Comité des Finances examine actuellement la question de savoir si la réserve de 0,5 million d'USD est suffisante compte tenu de l'augmentation des effectifs du Secrétariat international et des charges y afférentes. Le Comité a également pris acte du fait que le déménagement du bureau (dans les limites de la ville d'Oslo) aura probablement lieu à la fin de 2015. Il a également constaté que la Conférence mondiale n'aura pas d'incidence financière sur les comptes de l'ITIE pour l'année 2015, étant donné que les frais encourus sous ce poste en 2015 seront imputés à 2016 en vertu de la comptabilité d'exercice. Natalia Yantsen signale également qu'en dépit de la médiocre conjoncture économique à laquelle doit faire face le collège des entreprises, le Secrétariat ne s'attend pas à une réduction des contributions des compagnies pétrolières et gazières en 2015.

Le Conseil d'administration est informé des modifications qui ont été apportées au format d'information financière pour 2015, qui s'alignera davantage sur des pratiques comptables acceptées. Ce nouveau format 2015 présentera les coûts par fonction et par type, faisant ressortir les heures de personnel consacrées à chaque fonction. De plus, chaque rapport trimestriel sera accompagné d'un bilan et d'un tableau des flux de trésorerie. Cette présentation permettra d'obtenir un meilleur contrôle financier et de mieux établir des projections.

La Présidente remercie Natalia Yantsen et salue les efforts du Secrétariat pour donner suite aux recommandations dégagées de l'examen par les pairs effectué par le CIMM. Jim Miller informe le Conseil d'administration que les contacts afférents aux montants des financements pour 2016 et 2017 se poursuivent toujours avec le Conseil international des mines et métaux (CIMM).

Actions

Le Conseil d'administration approuve les comptes.

29-9 Rapport du Comité d'Audit

En l'absence de Dominic Emery, Gubad Ibadoglu présente le rapport du Comité d'Audit.

Il précise que le Comité a examiné les comptes annuels de 2014 et la lettre de gestion reçus des auditeurs. Le Comité s'est réuni le 20 mars et a conclu qu'il n'avait pas de questions à poser aux Auditeurs ou d'objections à soulever au sujet des comptes. Les membres du Comité ont pris note du fait que le rapport d'audit avait été préparé conformément au droit et aux procédures d'audit en Norvège. Guba Ibadoglu précise qu'aucune question n'a été relevée comme constituant un sujet de préoccupation à soumettre au Conseil d'administration. Il évoque le désir du Secrétariat de mener un dialogue ouvert ainsi que les recommandations concernant les améliorations à apporter aux procédures financières et aux routines du Secrétariat international. Au nom du Comité d'audit, Gubad Ibadoglu recommande que le Conseil d'administration approuve les comptes audités de l'ITIE pour 2014, en vue de leur signature par la Présidente. Cette recommandation est approuvée par le Conseil d'administration.

Actions

La Présidente signera les comptes audités de l'ITIE pour 2014.

29-10 2015 Réunions du Conseil d'administration et Conférence mondiale

Eddie Rich recommande que le Conseil d'administration convienne de la tenue de la Conférence mondiale les 23 et 24 février 2016. Il fait remarquer que nombre des questions soulevées dans le document du Conseil d'administration relatif à la Conférence mondiale seront clarifiées au fur et à mesure de la poursuite du dialogue avec le gouvernement péruvien. Jonas Moberg informe le Conseil d'administration que la nouvelle ministre des Mines et de l'Énergie, Rosa Maria Ortiz, a écrit au Secrétariat pour confirmer l'engagement du gouvernement péruvien à accueillir la conférence en février 2016. Alan McLean propose que le Conseil d'administration songe à un report de ces dates afin de permettre la tenue d'une discussion complète en matière de stratégie. Il est cependant admis qu'un tel report serait malaisé en raison de la tenue des présidentielles au Pérou, annoncées pour avril 2016. Jim Miller rappelle qu'un groupe de travail sur la Conférence a été mis en place et fait état de la volonté du collège minier de fournir toute contribution qui serait utile pour un pays minier comme le Pérou.

Actions

Le Secrétariat communiquera au gouvernement péruvien l'accord du Conseil d'administration quant aux dates proposées pour la Conférence mondiale.

Questions diverses

La Présidente propose que le rapport du Comité de Nomination soit pris comme dernier point des débats à l'ordre du jour. Au vu de la charge de travail attendue avant la Conférence mondiale de 2016, le Conseil d'administration discute de l'opportunité de faire tenir une autre réunion en décembre 2015, ou de prolonger la durée de la réunion prévue les 21 et 22 octobre à Berne, ou encore de faire tenir une réunion hybride en utilisant l'équipement de vidéoconférence de la Banque mondiale. Des réunions de comité conjointes en personne pourraient également être envisagées. Certains membres du Conseil d'administration estiment qu'une réunion prolongée ne présenterait pas d'utilité particulière, car le but d'une réunion supplémentaire serait de permettre au Conseil d'administration de progresser sur un certain nombre de questions pendant la période d'octobre à décembre 2015. Au nom du gouvernement azéri, Shahmar Movsumov invite le Conseil d'administration à prévoir sa réunion de décembre à Bakou. Gubad Ibadoglu se rallie à cette proposition, notant qu'elle donnerait au Conseil d'administration la possibilité de rencontrer des parties prenantes locales. Brendan O'Donnell signale que les représentants des organisations de la société civile doivent discuter de cette proposition avec leurs collègues, étant donné les circonstances qui ont conduit le Conseil d'administration à décider de déclasser l'Azerbaïdjan.

Jonas Moberg rappelle qu'au-delà de la réunion à Berne, il sera nécessaire de discuter de différentes questions liées à la Conférence, dont en particulier ayant trait aux nominations. Les dates possibles pour une réunion supplémentaire du Conseil d'administration seraient celles du 8 au 10 décembre. Il suggère que le Secrétariat formule une proposition au Conseil d'administration par voie de circulaire, afin qu'une décision puisse être prise au cours du mois à venir. En attendant, les membres du Conseil d'administration sont priés de prendre note des dates proposées.

Actions

Le Secrétariat présentera une proposition de dates par voie de circulaire du Conseil d'administration.

29-11 Rapport du Comité de Nomination

La Présidente déclare son intention de s'abstenir de participer à la réunion sur ce point de l'ordre du jour. Stuart Brooks présente le Comité de Nomination. Il décrit le projet de Termes de Référence pour ce Comité ainsi que le profil de la fonction de présidence du Conseil d'administration. Il informe le Conseil que le Comité de Nomination définira son calendrier d'activité, recommandera les options pour la recherche de personnes pouvant être pressenties pour la présidence du Conseil d'administration, recommandera une description des attributions de cette fonction, lancera un appel à candidatures à tous les membres du Conseil d'administration pour qu'ils relaient cet appel à leurs réseaux de contacts, invitera toutes les parties prenantes de l'ITIE à soumettre les noms de candidats possibles, formulera des recommandations

concernant la publicité à envisager, passera en revue les candidats potentiels, tiendra des entrevues avec les finalistes et présentera des recommandations quant au(x) candidat(s) à retenir, idéalement lors de la réunion du Conseil d'administration d'octobre 2015.

Le Comité recommande qu'il ne soit pas fait appel à un chasseur de têtes, en partie à cause du coût, et Stuart Brooks invite les membres du Conseil d'administration à user de leurs réseaux pour approcher des candidats possibles. Alan McLean dit que les termes de référence auront à refléter les conclusions de l'enquête concernant les relations entre la Présidence et le Secrétariat. La question de la rémunération est également soulevée, et il est convenu qu'il s'agira de faire preuve de souplesse à ce sujet. Jonas Moberg rappelle que la relation entre la Présidence et le Secrétariat est clairement précisée dans les Statuts.

Le Conseil d'administration décide d'approuver les termes de référence pour le Comité de Nomination et le profil de la personne appelée à présider le Conseil d'administration.

Liste des participants

Chair

The Rt. Hon. Clare SHORT

Countries

Implementing Countries

Mr Abdoul Aziz ASKIA, Permanent Secretary, Niger

Alt: **Mr Didier Vincent Kokou AGBEMADON**, Togo

Mr Florent Michel OKOKO, Chairman of the Executive Committee, Republic of Congo

Alt: **Mr Jeremy Mack DUMBA**, National Coordinator, Democratic Republic of Congo

Mr Gbehzohngar M FINDLEY, MSG Member, Former President Pro Tempore of the Liberian Senate, Liberia

Alt: **Mr Seth TERKPER**, Minister of Finance, Ghana

Mr Shahmar MOVSUMOV, Executive Director, State Oil Fund, Azerbaijan

Supporting Countries

Mr Mark PEARSON, Director General, External Relations, Science and Policy Integration, Natural Resources Canada, Canada

Alt: **Ms Mary WARLICK**, Principal Deputy Assistant Secretary of State, Bureau of Energy Resources, State Department, USA

Alt: **Mr Nico VAN DIJCK**, Advisor, Office of Economic Interests, Directorate-General for Bilateral Affairs, Ministry of Foreign Affairs, Belgium

Ms Maria Inmaculada MONTERO-LUQUE, Policy Officer, European Commission, Belgium

Alt: **Ms Marine de Carné DE TRÉCESSON**, Ambassador, Corporate Social Responsibility, Ministry of Foreign Affairs, France

Civil Society Organisations

Mr Gubad BAYRAMOV, Senior Researcher, Economic Research Center, Azerbaijan

Alt: **Ms Natalia YANTSEN**, Director, PA "Tax Standards Formation", member of the NSG Kazakhstan

from dialogue platform of NGOs and NGO Coalition "Oil revenues - under the control of society",
Kazakhstan

Ms Faith NWADISHI, Executive Director, Koyenum Immalah Foundation/National Coordinator Publish What You Pay, Nigeria

Alt: **Mr Brendan O'DONNELL**, Oil Campaign Leader, Global Witness

Mr Ali IDRISSE, Coordinateur National du ROTAB PCQVP, Niger

Alt: **Mr Jean Claude KATENDE**, Président National de l'ASADHO, Association Africaine de Défense des Droits de l'Homme, coordinateur PCQVP, Democratic Republic of Congo

Ms Marinke van RIET, International Director, Publish What You Pay (PWYP)

Alt: **Mr Matthew BLISS**, Director Extractives, Cordaid, the Netherlands

Companies including investors

Mr Jean-François LASSALLE, Directeur Affaires publiques, Total, France

Mr Stuart BROOKS, Manager, International Relations, Chevron

Alt: **Mr Guillermo GARCIA**, Head of Revenue Transparency, ExxonMobil

Mr Jim MILLER, Vice President, Environmental Affairs, Freeport-McMoRan, Copper&Gold Inc.

Ms Laurel GREEN, Chief Adviser Policy, External Affairs, Rio Tinto

Mr Alan McLEAN, Executive Vice President, Tax and Corporate Structure, Royal Dutch Shell

Alt: **Mr Dominic EMERY**, Vice-President, Long-Term Planning, BP

Alt: **Mr Manuel ADAMINI**, Special Advisor Responsible Investment, ACTIAM, Netherlands

Remote Participants

Mr Dominic EMERY, Vice-President, Long-Term Planning, BP

Mr Daniel KAUFMANN, President, Natural Resource Governance Institute (NRGI)

Board Secretary

Mr Jonas MOBERG, Head of EITI Secretariat, Oslo

Observers

Ms Zainab AHMED, Executive Secretary, EITI Nigeria (NEITI)

Mr Pascal ANDRIAMANAMBINA, DRC Manager, Natural Resource Governance Institute (NRGI)

Mr Luke BALLENY, EITI Co-ordinator, President's Office, International Council on Mining and Metals (ICMM), UK

Mr Kassongo BIN NASSOR, Director, Public Relations, Freeport McMoRan/Tenke Fungurume, Democratic Republic of Congo (DRC)

Ms Jessica COLLINGWOOD, Policy Officer, Resources and Energy Section, Economic Engagement Branch, Trade and Economic Diplomacy Division, Department of Foreign Affairs and Trade, Australia

Ms Diana CORBIN, Senior Operations Officer (Donor Relations), Energy and Extractives Global Practice, World Bank

Ms Saskia DE LANG, Ambassadeur de l'Union européenne, République du Congo

Mr Paulo DE SA, Practice Manager, Energy and Extractives Global Practice, World Bank

Mr Stephen B DORBOR, Deputy Minister for Planning, Research & Human Resource Development / Proxy-Chairperson LEITI Multi-Stakeholders Steering Group, Liberia

Ms Amelia EVANS, Co-Founder and Researcher, Institute for Multi-Stakeholder Initiative Integrity, New Zealand

Ms Nima FALLAH, Energy and Extractive Industries Unit, World Bank

Ms Siri FARSTAD, Manager Corporate Sustainability, Statoil, Norway

Mr Farid FARZALIYEV, National Coordinator, EITI Azerbaijan

Mr Emmanuel FREUDENTHAL, Campaigner, Global Witness, Democratic Republic of Congo

Mr Nicholas GARRETT, Director, RCS Global

Mr Henri GEBAUER, Advisor to the International Conference on the Great Lakes Region (ICGLR), Burundi

Mr Dylan GÉLARD, Policy officer, Extractive Industries Transparency, Ministry of Foreign Affairs and International Development, France

Mr Greg GOULD, Director, Office of Natural Resources Revenue, U.S. Department of the Interior

Mr Andrew GOWERS, Head of Corporate Affairs, Trafigura PTE, Geneva

Mr Nils Hedberg GRIMLUND, Desk Officer, Ministry for Foreign Affairs for International Trade Policy, Sweden

Mr Torge HAMKENS, Adviser, Global Development Raw Materials Initiative, Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ), Germany

Ms Helga HELLAND, Senior Adviser, Department for Economic Relations and Development, Ministry of Foreign Affairs, Norway

Mr Jurriaan J. JONGSMA, Legal Counsel, Shell

Mr Thierry KABAMBA, Head, ITIE Katanga, Democratic Republic of Congo

Mr Dona KAMPATA, CTCPM Coordinator, Ministry of Mines, Democratic Republic of Congo

Mr Korna D KARMO, Head, EITI Liberia

Ms Asmara KLEIN, EITI Programme Coordinator, Publish What You Pay (PWYP), UK

Mr Marcel KOMBO-KISI, Head ENI, Republic of Congo

Ms Marien LOEMBET, NOJC Coordinator, Chevron, Republic of Congo

Ms Marie LINTZER, Governance Officer, Natural Resource Governance Institute (NRGI)

Mr Nicolas MAISTRE, Operations Officer Mining, Energy & Extractives, World Bank Group, Cameroon

Ms Ekaterina MIKHAYLOVA, Lead Strategy Officer, Energy & Extractives Global Practice, World Bank

Mr Traore MODIBO, Chief Natural Resource Management Officer, Africa Natural Resource Centre, Ivory Coast

Ms Katia MOUNTHAULT-TATU, Public and Government Affairs Manager, EITI Congo Executive Committee, Chevron, Republic of Congo

Mr Paul MUSSENDEN, Deputy Assistant Secretary, Natural Resources Revenue Management Policy, Management and Budget, Department of the Interior, US

Ms Evangelia MYERS, Conseillère en industries extractives, Coopération britannique (DFID), République du Congo

Mr James NICHOLSON, Deputy Head, Corporate Affairs, Trafigura PTE, Geneva

Ms Methode NKOUA, Community projects Coordinator, Chevron, Republic of Congo

Ms Haley RICE, Transparency and Governance Officer, State Department, USA

Mr Andrew SCHLOEFFEL, Senior Mining Specialist, Energy and Extractives, World Bank

Ms Umesha de SILVA, Policy Analyst, Natural Resource Governance, Thematic and Sectoral Policy, International Development, Canada

Mr Matteo SIRTORI, Head of Section, L'Ambassade de l'Union européenne, République du Congo

Mr Kazuya TAKAHASHI, 3rd Secretary, Embassy of Japan, Democratic Republic of Congo

Ms Evelyne TSAGUE, Africa Deputy Director, Natural Resource Governance Institute (NRGI)

Mr Colin TINTO, Campaigner, Global Witness

Ms Erica WESTENBERG, Senior Governance Officer, Natural Resource Governance Institute (NRGI)

Mr Jim WISNER, Managing Director, Chevron, Republic of Congo

EITI International Secretariat

Mr Bady BALDE, Regional Director

Mr Sam BARTLETT, Technical Director

Mr Wouter BIESTERBOS, Regional Director

Ms Leah KROGSUND, Administrative Manager

Mr Eddie RICH, Deputy Head of Secretariat

Ms Dyveke ROGAN, Regional Director

Mr Pablo VALVERDE, Country Manager

Annexe A : Décisions du Conseil d'administration sur le statut de pays et les demandes de prorogation

Décision du Conseil d'administration sur l'Azerbaïdjan

Ayant évalué le rapport final de validation de l'Azerbaïdjan, le Conseil d'administration considère que l'Azerbaïdjan n'a pas atteint la conformité avec la Norme ITIE, mais qu'il a réalisé des progrès significatifs dans la mise en œuvre de l'ITIE. Le Conseil d'administration est tombé d'accord avec le Validateur pour considérer que les exigences n'ont pas toutes été satisfaites et il a convenu des mesures correctives à prendre au sujet des Exigences 1.3 (b-e) (implication de la société civile), 1.4 (plan de travail), 6.1 (débat public) et 7.2 (impact). En particulier, le Conseil d'administration s'inquiète de ce qu'aucun progrès n'a été réalisé sur les trois mesures correctives qui ont été demandées à propos de la participation de la société civile. Le Conseil d'administration parvient à la conclusion qu'en l'absence d'un rapport ITIE 2013 approuvé, il n'est pas possible d'établir la conformité avec les Exigences 2, 3, 4 et 5.

Conformément à l'Exigence 1.6 (b) de la Norme ITIE, le Conseil d'administration désigne l'Azerbaïdjan pays candidat et prie le Secrétariat international de procéder à un Examen du Secrétariat pour évaluer la conformité du pays avec les mesures correctives énoncées ci-dessous et avec les exigences en souffrance d'ici 12 mois (c'est-à-dire, d'ici au 15 avril 2016). Si le pays ne se conforme pas à ces Exigences de l'ITIE et ne complète pas les mesures correctives en suspens à cette date, il sera suspendu ou radié en conformité avec la Norme ITIE. L'Examen du Secrétariat devra également actualiser l'évaluation par le validateur du Rapport ITIE 2013 provisoire afin de permettre au Conseil d'administration de déterminer si les Exigences 2, 3, 4 et 5 ont bien été satisfaites.

Le Conseil d'administration a défini les mesures correctives suivantes que l'Azerbaïdjan est tenu de mener à bien afin de devenir conforme aux Exigences de l'ITIE :

- 1. Conformément à l'Exigence 1.3 (b-e) et au protocole relatif à la participation de la société civile à l'ITIE, le gouvernement et le Groupe multipartite doivent veiller à ce que les représentants de la société civile substantiellement impliqués dans le processus ITIE aient la possibilité*
 - a. de s'engager dans un débat public sur le processus ITIE et d'exprimer des opinions sur ce processus sans restrictions, coercition ou représailles.*
 - b. de travailler librement dans le cadre du processus ITIE. Cela signifie notamment que représentants de la société civile au Groupe multipartite doivent être indépendants du gouvernement et des entreprises sur les plans à la fois opérationnel et politique. Conformément aux TdR pour les Validateurs, l'Examen du Secrétariat peut décider d'examiner les preuves de la poursuite de discussions et de la conclusion d'accords de politique au sein du collège de la société civile visant à garantir son indépendance politique et opérationnelle par rapport à des membres du parlement appartenant au parti au pouvoir, par rapport à d'autres partis politiques alignés sur le gouvernement, ou par rapport à des entreprises extractives. L'Examen du Secrétariat devra également montrer que tout conflit d'intérêts et toute question affectant l'indépendance de représentants de la société civile au Groupe multipartite ont fait l'objet de divulgations dans la transparence, et que les détails des statuts, objectifs, programmes de travail et sources de financement des organisations de la société civile au Groupe multipartite ont*

été divulgués de manière transparente. Le gouvernement et le Groupe multipartite doivent également prendre des mesures pour que les représentants de la société civile qui sont fortement engagés dans le processus ITIE puissent librement accéder à des financements, y compris ceux de la Coalition de l'ITIE, et les utiliser pour la poursuite de leurs activités. Plus particulièrement, le gouvernement doit veiller à ce que la Coalition de l'ITIE et ses membres et employés puissent accéder à leurs comptes en banque et enregistrer de nouvelles subventions pour les besoins d'activités liées au processus ITIE et à la gouvernance des ressources naturelles ; il doit aussi prendre des dispositions pour empêcher que se produisent toutes nouvelles restrictions sur les opérations d'ONG en matière de gouvernance des ressources naturelles.

- c. *de communiquer et de collaborer les uns avec les autres dans la poursuite du processus ITIE ;*
 - d. *être pleinement, activement et efficacement engagés dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du processus ITIE. Le gouvernement et le Groupe multipartite doivent prendre des mesures pour s'assurer que les représentants de la société civile qui sont engagés substantiellement dans le processus ITIE puissent organiser des formations, des rencontres et des manifestations liées au processus ITIE et à la gouvernance des ressources naturelles*
 - e. *s'exprimer librement au sujet de la transparence et de la gouvernance des ressources naturelles ; et veiller à ce que l'ITIE contribue au débat public. Le gouvernement et le Groupe multipartite doivent prendre des mesures pour que les représentants de la société civile qui sont fortement engagés dans le processus ITIE puissent parler librement sur le processus ITIE et exprimer leurs opinions sur la gouvernance des ressources naturelles sans crainte et sans être exposés à des menaces de représailles ou de harcèlement. Plus particulièrement, le gouvernement doit veiller à ce que la Coalition puisse librement accéder aux lieux destinés aux manifestations publiques liées à l'ITIE et doit faciliter les campagnes de sensibilisation et les débats entourant le processus ITIE et la gouvernance des ressources naturelles.*
2. *Le Groupe multipartite doit convenir d'un plan de travail entièrement chiffré établissant les objectifs de mise en œuvre liés aux priorités du secteur extractif sur le plan national (Exigence 1.4 (a)).*
 3. *Conformément à l'Exigence 6.1, le Groupe multipartite doit s'assurer que le rapport ITIE 2013 contribue au débat public.*
 4. *Conformément à l'Exigence 7.2 (a), les futurs rapports annuels d'activité devront contenir une évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs définis dans le plan de travail du Groupe multipartite, y compris l'évaluation de l'impact et des résultats à la lumière des objectifs déclarés.*

Le Conseil d'administration charge également le Secrétariat international d'actualiser l'évaluation par le validateur du projet de rapport ITIE 2013 afin de permettre au Conseil d'administration d'établir la conformité aux Exigences 2, 3,4 et 5.

Décision du Conseil d'administration à propos de l'Afghanistan

Le Conseil d'administration de l'ITIE s'accorde à considérer que l'Afghanistan a fait des progrès significatifs vers la conformité avec les Règles ITIE 2011, mais il conclut que les Exigences 9, 11, 12, 13, 14, 15 et 17 demeurent insatisfaites.

Le Conseil d'administration se préoccupe des retards survenus dans la réalisation d'un rapport ITIE exhaustif et a songé à prononcer la suspension de l'Afghanistan en accord avec les procédures de transition convenues. Cependant, reconnaissant qu'une telle voie impliquerait la prise de nouvelles mesures correctives aux termes de Règles ITIE désormais remplacées, le Conseil d'administration décide de modifier les dispositions de transition afin de permettre à l'Afghanistan d'accélérer sa transition vers la mise en œuvre de l'ITIE sous la Norme ITIE.

Le Conseil d'administration constate qu'à la suite de cette décision, l'ensemble des 48 pays mettant en œuvre l'ITIE ont achevé leur transition vers la Norme ITIE et qu'il a été mis un terme à l'exécution de validations et d'Examens du Secrétariat sous les Règles ITIE.

La conformité de l'Afghanistan à la Norme ITIE sera vérifiée au moyen d'une Validation qui ne commencera pas au-delà du 15 octobre 2016. Pendant cette période, l'Afghanistan restera un pays candidat. Sur la base des conclusions de cette validation, le Conseil d'administration procédera à une nouvelle évaluation du statut de l'Afghanistan en conformité avec l'Exigence 1.6 (b).

En prenant cette décision, le Conseil d'administration de l'ITIE est conscient des circonstances délicates auxquelles l'Afghanistan est confronté et apprécie le renouvellement de l'engagement pris par le gouvernement d'Afghanistan envers l'ITIE. Le Conseil d'administration note également les progrès réalisés en vue de réduire les écarts de rapprochement et d'améliorer le fonctionnement interne du Groupe multipartite. Le Conseil d'administration encourage l'Afghanistan à s'appuyer sur ces accomplissements et demande au gouvernement et au Groupe multipartite de parvenir à la conformité à la Norme ITIE dans les meilleurs délais possible.

Décision du Conseil d'administration sur le Libéria

Le Libéria peut prétendre à des prorogations de ses échéances de rapportage et de début de validation. L'échéance de rapportage est prorogée au 31 décembre 2015. L'échéance de validation est reportée, la validation devant commencer le 1er janvier 2016. Si le rapport ITIE 2012/13 en souffrance n'est pas publié d'ici au 31 décembre 2015, le Libéria sera suspendu. La suspension ne sera pas levée tant que l'Exigence 2 n'aura pas été satisfaite (soit la publication du rapport ITIE 2013/14 au plus tard le 30 juin 2016). Si la suspension est en vigueur pendant plus d'une année, le Conseil d'administration radiera le Libéria.

Décision du Conseil d'administration sur le Tadjikistan

Le Tadjikistan ne peut pas prétendre à bénéficier d'une prorogation et fait l'objet d'une suspension prenant effet le 15 avril 2015. Conformément à la Norme ITIE, cette suspension sera levée si le Conseil d'administration de l'ITIE constate à sa satisfaction que le rapport ITIE en souffrance a été publié dans les six mois à dater de l'échéance (c'est-à-dire, avant le 26 août 2015). Si le rapport ITIE manquant n'est pas publié d'ici au 26 août 2015, la suspension restera en vigueur jusqu'à ce que le Conseil d'administration de l'ITIE ait établi que le pays a satisfait à l'Exigence 2 (c'est-à-dire qu'il a publié un rapport ITIE couvrant des données non antérieures à l'avant-dernière période comptable - autrement dit, le rapport ITIE 2013 doit être publié d'ici la fin de 2015). Si la suspension est en

vigueur pendant plus d'une année, le Conseil d'administration radiera le Tadjikistan.